

Lart & maniere de fe-
mer/ & faire Depintures des Saulualgeaulx
Entet de toutes sortes Darbres/ & faire Ver-
giers. Avecques plusieurs autres nouueaul-
tez. Redige & mys en escript par frere Dany/
Religieulx de L'abbaye saint Vincent/ lez
le Mans. Selon ce quil en a longuement es-
prouue & experimēte en son temps/ a faire
dresser les Vergiers de ladicte Abbaye.

Et contient ledict livre sept Chappi-
tres/ cōme lon verra cy apres.

En laudemus instillons distichon
De speridum caput quicquid: romanidq; tellus
Frua iisra: nobis: instillone datur.

On les vend a Lyon au pres nostre dame
de Confort chez Estuier Arnoullet.

The Project Gutenberg eBook of L'art et maniere de semer

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: L'art et maniere de semer

Author: David Brossard

Release date: September 8, 2007 [eBook #22543]

Most recently updated: January 2, 2021

Language: French

Credits: Produced by Laurent Vogel (This file was produced from images generously made available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>)

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK L'ART ET
MANIERE DE SEMER ***

L'art et maniere de semer/ & faire

Pepinieres des Saulvaigeaulx Enter de toutes sortes
D'arbres/ & faire Vergiers. Avecques plusieurs aultres
nouveaultez. Redigé & mys en escript par frere
Dany/ Religieux de l'Abbaye saint Vincent/ lez le
Mans. Selon ce qu'il en a longuement esprouvé &
experimenté en son temps/ a faire dresser les
vergiers de ladicte Abbaye.

Et contient ledict livre sept Chappitres/ comme
l'on verra cy après.

In laudem insitionis distichon

Hesperidum campi quicquid: romanaque tellus
Fructificat: nobis: insitione datur.

On les vend a Lyon au pres nostre dame de Confort chez Olivier
Arnoullet.

Rondeau

Pour ton playsir/ & pour ton passetemps
Si veulx enter/ & tu lys & entendz
Se que contient la presente escripture/
Tu trouveras chose dont par droicture
Tous bons enteurs doybvnt estre contemps.

A bien enter/ soit esté ou printemps/
Preuniers/ Poyriers/ ou ce que tu pretens
Si tu l'ensuytz tu feras bonne enteure.
Pour ton plaisir

Ce sont actes a tous clerchez & patens
Que quant ta main a enter tu estendz
Pour en advoir de meilleure nature/
Si tu entes l'excellente en la dure/
La bonne & franche en bref tu en attends.

Pour ton plaisir.

Cy commence les chapitres contenuz en ce present livre.

[Le premier chapitre](#)/ qui traicte comme on doibt affier pepinieres de pommiers poyriers pruniers & cormyers.

[Le deuxiesme chapitre](#) qui traicte comme de faire bastardieres/ de petiz saulvageaulx quant ils sont arrachez de la pepyniere.

[Le troysiesme chapitre](#) qui traicte d'affier Arbres de noyaulx.

[Le quatriesme chapitre](#) qui est d'affier aultres arbres lesquelz viennent de gros cyons picquez/ sans avoir racines. Et aussi de proigner les menus cyons de toutes sortes d'arbres/ & quant il en est temps.

[Le cinquiesme chapitre](#) qui traicte d'enter de toutes sortes d'arbres/ principalement des quatre manieres d'enteures.

[Le sixiesme chapitre](#)/ qui traicte de transplanter les arbres/ de lieu en aultre.

[Le septiesme chapitre](#)/ qui est de medeciner & entretenir les arbres/ quant on les a affiez.

Fin des chapitres contenuz en ce livre.

Le premier chapitre/ qui est d'affier Pommiers & Poyriers Prunier & Cormiers.

Pour faire pepynieres de Poyriers/ Pruniers/ & Cormiers. Il fault premierement avoir ung grant carreau ou planche: de bon gueret en bonne terre & bon sollage/ preparé de bon temps devant.

Et s'il est possible de l'yver procedant/ bien profondement besché/ & fort engressé & meslé de bon gressin/ presque demy/ & mis a meurir ensemble avecques la terre: & le garder ainsi par gros seillons au nouveaulx/ a pourir/ jusques au temps que on pressouere les cydres.

Et puis au moys de Septembre/ ou D'octobre/ ou environ: prenez du marcq desdictz fruictz a l'yssue du pressouer ou ung peu après/ avant que les pepins en soyent gastez/ & les frotez & essuyez bien menu entre les mains/ & puis estendez vostre gueret bien uny/ & semez icelluy marc: tant que la terre en soit legierement couverte sans le mettre trop espés. Et ce fait mettez le par planches larges de quatre petis piedz ou environ/ tellement qu'on les puisse sercler d'ung costé & d'aultre/ quant besoing en sera/ sans monter dessus/ & couvrez bien vostre marc/ de la terre que levrez en faisant les raises d'entre les planches & raclez ung peu par dessus/ sans amonceller icelluy marc.

Ou bien aultrement/ si vous voulez. Estisez assez largement des pepins/ & les tirez d'avec le marc/ a l'yssue du pressouer & les faictes seicher: & les gardez jusques à l'yver: & puis enviroⁿ la saint André/ ou peu après/ semez les en tel bon gueret comme dict est/ ainsi que vous semeriez des poix menuz.

Mais en ceste maniere de faire/ n'est ja besoing de lever gueres de terre des rayses quant aussi vous taillerez voz planches/ car il ne les fault pas tant couvrir/ comme ceulx qu'on seme avec le marc/ aulmoins les fault il ung peu racler par dessus.

Et incontinent que vostre gueret sera semé: & les planches faictes: en l'une maniere ou en l'autre/ comme dict est/ guettez que les poulailles ne puissent grater/ en gectant des rameaulx legierement par dessus/ & aussi prenez garde que les pourceaulx ne aultres bestes ne les aillent en dommaiger.

Et puis quant l'yver sera passé que vous verrez lever les pepins/ laissez les bien croistre/ ung an tant seullement/ & en cerclez tous les bourriers/ quant besoing en sera/ & les arrousez hardiement comme a l'esté quant il sera sec.

Et puis quant les saulvageaulx en seront gros d'ung an/ comme dict est/ il les fault tous arracher a l'yver: avant qu'ilz aye^{nt} recommencé a bourjonner/ & en faictes ung bastardiére/ comme il s'ensuyt.

Le second chapitre qui est de faire bastardiere/ de faire petis saulvageaulx quant ilz sont arrachez de la pepiniere.

Pour faire les bastardiers d'iceulx petis saulvaigeaulx/ incontinent qu'ilz seront arrachez de la pepiniere/ ayez encore d'aulture bon gueret en bonne terre & beau soullage preparé et accoustré/ comme dict est/ pour les pepinieres.

Et puis/ environ l'advent/ fault estendre ycelluy gueret/ & en faire ung careau bien uny/ comme une grande place/ autant qu'en demandez/ & y reonnez ces petis saulvaigeaulx. Et aussi en pourrez remettre & reonner/ si vous voulez/ une partie dont vous les aurez arrachez/ de leur pepiniere.

Mais quelque part que les replantez: il leur fault premierement a tous couper l'espesse & maistresse racine/ & toutes aultres racines/ & ne leur en laissez que leur souchettes.

Et faictes les reons creux/ d'ung demy pied ou environ/ suppose qu'il fault encores qu'il y ait de bon gueret/ plus bas au dessoubz desdictes souchettes.

Arrenguez bien voz petis saulvaigeaulx es reons/ a ung grand demy pied de long l'ung de l'aulture/ & les y couvrez bien uniment/ & feront de l'aulture du gueret comme vous feriez a reonner de poirees.

Laissez de l'espace/ entre chascun de voz reons de l'ung reon a l'aulture/ ung pied ou environ/ tellement que vous puissiez faire des raises après chascun reon/ de telle espace qu'on y puisse aller pour les cercles. Et pour y entrer une partie/ quant le temps en sera venu/ mais en faisant ainsi y auroit autant de raises comme de reons. Et pource s'il vous semble mieulx/ ne ja tant faire de raises/ mettez

vostre gueret par planches larges de cinq piedz ou environ/ & y reonner yceulx petis saulvageaulx/ quatre reons en chascune planche ung pied en carré: loing l'ung de l'autre/ comme vous feriez a planter de gros choulx/ & incontinent qu'ilz seront reonnez en l'une maniere ou en l'autre/ comme dit est. Il leur fault a tous couper le tronc rez de terre/ mais en ce faisant gardez que ne les retirez du gueret/ ou si vous les voulez couper avant que les renner/ mais qu'ilz feussent reonner de bonne mesure au rez de terre/ seroit assez & y faictes les raises comme il appartient & les emplissez de fumier sans l'enterrer ne couvrir la plante/ & les fault bien sercler & nettoyer les bourriers: & les beschetez aulcunesfoys en esté/ ung peu par dessus/ sans approcher trop des racines/ qui ne sont pas encores assez prinses.

Et les arrouser quant il fera grant chault et sec/ aulmoins la premiere annee. Et quant ilz auront regecté cyons nouveaulx/ ne laissez en chascun saulvageau que le plus beau geton/ & coupez tous les aultres bien rez du tronc.

Et puis comme ilz croystront/ curez les bien amont du menu boys superflu aussy bien rez du tronc: au moys de Mars: ou D'apvril. Et si vous picquez au pied de chascun des petites gaulletes/ & les y lyez avecques forte herbe pour les dresser/ sachez que cela leur fera grant bien. Et puis après cinq ou six ans passez/ qu'ilz seront gros/ comme les doygs ou environ: on pourra les ungz transplanter la ou lon vouldra qu'ilz demourent la du tout.

La maniere comme on les doit replanter/ est au [.vi. chapitre](#). & puis les fault la enter/ a deulx ou troys ans après quant ilz y seront bien enracinez/ & les aultres saulvageaulx/ que laisserez en ladicte bastardiere/ vous les y pourrez enter si bon vous semble. Après qu'en aurez arraché les plus beaulx pour transplanter/ comme dit est la maniere de les enter est au [.v. chapitre](#)/ mais après qu'ilz seront entez/ en quelque lieu que ce soit/ ne les fault point arracher pour porter planter en aultres lieulx/ jusques a ce que les greffes en soient bien reclos sur la coupeure de saulvageau.

Et adoncques quant ilz seront bien cerclés sera temps de les transplanter la ou on vouldra qu'ilz demeurent du tout. Car qui plus

souvent les transplanteroit/ on leur feroit grand dommaige/ & danger seroit de les faire mourir.

Mais se d'adventure: par oubly ou negligēce avez laiss   voz petis saulvageaulx en leur pepiniere deulx ou troys ans sans les arracher/ il les fauldroit reonner/ comme dict est/ des aultres petis/ mais leur fauldroit faire les reons plus creulx/ pour les replanter/ et ne leur rongner par tant leur racines d'ung peu & les esbranchez par hault/ selon qu'on verroit que besoing en seroit/ & ou surplus les transplanter & enter/ & en faire les aultres choses/ come dict est/ de ceulx qu'on reonne petis d'ung an.

Au regard de petis cormiers/ il ne les fault ja enter/ car je croy qu'on n'y gagneroit rien/ mais seulement les arracher de la batardiere/ quant ilz seront gros comme bastons/ & les esbranch  s/ & portez planter ou vous voudrez qu'ilz demeurent du tout.

Il est a noter que si les pepinieres sont semees de marc de poyres & pommes franches: qu'aulcuns pepins se trouvent qui ameynent arbres/ lesquelles sont droictes/ & ont beau boys/ comme si elles estoyent entees/ & sans avoir picquerons lesquelles si les voulez planter ainsi a la saillie de la batardiere sans jamais les enter/ ameneront bons fruitz non pas proprement semblables aux fruitz des arbres dont sont sortiz les pepins: mais d'aultres sortes nouvelles competemment bons a m  nger: & aulcunesfoys pour faire cydre/ que ceulx qui seront des arbres entees.

Et ainsi peult on multiplier plusieurs sortes de poyres & pommes/ mais non pourtant/ quand vous trouverez quelques bonnes arbres/ ainsi venues de pepins/ si vous en voul  s augmenter arbre de mesmes/ prenez en des greffes & les entez.

Car si vous en replant  s des pepins le fruit s'en changera encores/ car le fruit qui vient d'enter par greffe/ retient tousjours la forme du fruit des arbres ou on les a prinses.

Mais les fruictz qui viennent de pepins & changent autant de foyes
comme on les change.

Et est ici a noter/ que faire bons cydres de quelques fruictz qu'ilz
soient principalement de pommes/ soient franches ou saulvaiges:
que voulez garder en meurail: il les fault mettre en lieu sec/ & couvrir
par monceaux sus de la paille/ & quant vous en voudrez faire le
cydre/ elisez celles qui sont noires pourries/ et les gectez. Et pour
vous donner a congnoistre: ne faictes pas comme aucuns du pays
Mans qui mettent leurs pommes migeoller es jardins a la pluye &
gellee & sur la terre nue/ la ou elles perdent leur force & demeurent
toutes fades & eneuses/ & a grand peine en peult on jamais faire
cydre qui guiere vaille.

Le tiers chapitre qui est d'affier arbres de noyaulx.

Pour affier arbres/ lesquels viennent de noyaulx/ quant vous en mengerez les fruictz: gardez les noyaulx/ & les faictes seicher au vent sans les mettre au soleil trop aspre.

Et au commencement de l'yver les plantez tellement qu'ilz puissent souldre de la terre incontinent au renouveau/ vous les pourrez bien planter quant vous en mengez les fruictz/ mais il y auroit danger/ s'ilz sortoient de terre devant l'yver/ que la froidure les feist mourir: de les trouver si tendres. Et pource est il bien requis de les planter en temps qu'ilz ayent loysir de s'efforcer/ avant que attendez a les planter après l'yver/ faictes les tremper troys ou quatre jours en du laict/ avant que les planter.

Et si vous les voulez planter des le commencement/ la ou vous voulez qu'ilz demeurent/ sans avoir affaire de les transplanter: ce sera le plus aisé/ & mettre en chascun lieu troys ou quatre noyaulx/ & puis si tous lievent ne laissez en chascun lieu que le plus beau/ & arrachez les aultres/ pour les planter ou vous vouldrez.

Ou s'il vous semble bon/ plantez iceulx noyaulx tous en ung carreau de bon gueret/ mais en quelques temps & lieux que les plantés/ gardez que ce soit en bon gueret/ & bien profondement besché: & mettez force de fumier parmy. Et les plantez troys doys dans terre/ & a demy pied loing l'ung de l'autre: & les arrousez aulcunesfoys a l'esté: quant il fera sec: & serclez & bechetez quant besoing en sera. Et puis quant ilz seront ung peu nourris/ arrachez

ceulx que voulez transplanter environ l'advend & leur rongnez les racines: & esbranchez avant que replanter.

Et est icy a noter: qu'ilz sont aulcunes especes de noyaulx qui ameinent arbres: dont les fruitz sont semblables aulx fruitz de celles dont ilz sont yssus: quant on les plante en bonne terre & beau sollaige: ce sont les noues grosses & toutes manieres de pesches: parfigues/ amandes: chastaignes: abricotz menuz & les boys.

Toutes ycelles arbres viennent bonnes & franchises de noyaulz plantez par ainsi que la terre: en laquelle on les plante: soit aussi bonne & en aussi beau sollaige: comme celle en laquelle ont creu les fruitz d'iceulx noyaulx.

Car si vous plantez en ung jardin umbreulx les noyaulx de bonnes pesches ou prefigues qui ont creu en beau sollaige de vigne/ le fruit n'en sera pas de si bonne sçaveur/ supposé qu'il sera de mesmes. Et aussi est il des aultres fruitz/ & toutes arbres. Car la bonté de la terre & beau sollaige y sert beaucoup.

Pour affier les Pins: il en fault planter des noyaulx en Mars ou environ a la cheute de l'arbre ou peu après la ou vouldrez qu'ilz demeurent du tout/ en fosses bien beschees & bon gueret/ sans les transporter. Car a grande difficulté peuvent prendre si on les transplante/ principalement s'on leur blece la maistresse racine.

Pour affier les cerisiers aygres/ qui croissent coummunement es jardins/ suppose qu'ilz pourroyent bien venir de noyaulx. Et pourtant mieulx vault prendre des petis cyons/ bien chevoluez/ qui sortent des racines des grans cerisiers/ & les planter car plus tost seront venus que de noyaulx/ mais que ce soit tandis qu'ilz seront encores jeunes & petis/ comme de deulx ou troys ans/ car quant ilz sont gros: ilz ne prouffitent pas si bien/ aulmoins il les fauldroit bien esbrancher/ avant que les planter.

Ilz sont d'autres especes de noyaulx/ qu'en quelque bonne terre & beau sollaige que les puissez planter les arbres/ n'en apportent mye les fruitz francz/ ne proprement semblables a ceulx dont en sont yssus les noyaulx/ mais en sont fort abastardis. Ce sont noysilles et noyaulx de toutes sortes de prunes & de heaulmes entaissez: & de gros abricotz. Et pource qui en veult affier de bonnes arbres & de franchises: il les fault affier en la maniere qui s'ensuit.

Pour affier des noysilliers c'est assavoir les couldres franchises: prenez des petis getons qui sortent des racines: des bonnes couldres franchises bien chevolues: & les planter: & le fruit en sera semblable a celluy des couldres dont ilz sont yssus: & ne fault ja les esbrancher quant on les replante s'elles n'estoyent fort grandes. Mais a troys ou quatre ans après qu'on les a plantees: s'on voit que les cyons qu'on a plantez ne soyent beaulx & bien eslevez/ on les pourra coupper res de terre/ & laisser croistre les aultres petis cyons/ qui sortent tous droictz des racines des souches qu'on y a planttés.

Pour affier pruniers/ dont voulez avoir prunes semblables a celles des arbres que demandez. Si lesdictes arbres de pruniers ne sont point entez/ prenez en seulement des cyons qui yssent de leur racine bien chevolues: & les plantez: & le fruit en sera de mesmes celluy des arbres ou vous les avez prins.

Mais si icelles arbres de pruniers sont entez/ il en faudroit prendre des greffes & les enter en aultres pruniers/ & le fruit en sera de mesmes/ que ne seroit pas de cyons de leurs racines puis qu'elles sont enteisses.

Pour affier toutes manieres de heaulmes fault avoir des greffes d'icelles arbres/ & les enter en guygniers saulvaiges ou en cerisiers

aygres/ qui croissent es jardins/ & le fruict en sera bon & franc/ car les noyaulx & gettons saulvaiges sont bons entez d'aultres.

Et pourtant que de ces deulx especes d'arbres/ c'est assavoir prunes & heaulmes/ quant ilz sont entez n'ont mye les racines franches comme sont les branches du hault. Parquoy des cyons qui yssent de leur racines on ne pourroit affier arbres franches. Il est a sçavoir la maniere de les accoustrer en sorte qu'on en puisse faire arbres: lesquelles pourront getter au temps advenir/ quant elles seront grandes/ des cyons de leurs racines/ qui seront francz comme les branches/ qu'on en pourra transplanter/ pour faire bonnes arbres franches. Et ne sera plus besoing d'en enter d'icelles sortes. Mais on les augmentera les unes des aultres: comme vous pouez veoir qu'on faict de cyons qui sortent des racines des couldres comme dict est/ & fault faire ce que s'ensuit.

Il fault donc enter des Pruniers ou heaulmiers/ de quelque bonne sorte que voulez avoir/ comme sera cy après declairé au [.v. chapitre](#). Et les fault enter tandis qu'elles seront encores petites/ & enter assez pres de terre. Car on les pourra mieulx acoustrer pour cest affaire/ & ne mettre qu'une greffe en chascune d'icelles.

Et puis quant les enteures en seront bien prises. Et que les greffes en auront produit beau boys & long au bout d'ung an il les fault proigner au commencement de l'yver/ comme ung cep de vigne/ ung pied bas pour chevolues en terre/ & meslez a force de bon gressin parmy la terre/ que tirer de la fosse la ou vous voulez provigner.

Et s'il y a aucuns cyons petis superflus/ aux environs des bons membres que voudrez proigner en ce que sera en la terre. Ilz les fault couper bien res de terre avant que les proigner. Car si vous les laissez/ cela se convertiroit en pourriture.

Et pour bien les proigner a leur ayse fault becher tout autour de l'arbre forment/ comme qui voudroit arracher/ tant que les racines

en soyent comme a demy deschaussees. Et puis allongés la fosse du costé que la voudrez proignez. Et selonⁿ que verrez que les racines pourront mieulx obeir a incline. Et coucher en icelle fosse l'arbre bien gracieusement. Et la y provignerez tellement que la Troncqueure/ par ou elle a esté entee en soit ung peu bas que les racines/ & que les cyons du boys nouveau sortent hors de telle haulteur comme faire se pourra.

Et se l'arbre que voulez provigner/ estoyt ung peu grossette/ & qu'elle fust trop rebelle a coucher en la fosse/ vous en pourrez bien inciser le troncq/ presque demy entre les racines. Et la torqueure/ & fault bien courber en ladicte fosse le boys que les greffes ont gecté/ le plus rondement que faire se pourra/ & se gardez bien de la rompre.

Et s'il y a plusieurs membres en l'une d'icelle/ & que tous rompent/ le remede seroyt relever l'arbre toute droicte/ & en rechausser ses racines de la terre/ qui au paravant y estoit/ & en taillez tous les membres rompuz par plus bas que la rompure/ & les laissez ainsi jusques a l'autre annee/ qu'ilz auront regetté aultres cyons nouveaux.

Et puis doncques les proignez a l'autre yver/ comme dict est/ mais s'il demeure ung membre seullement qui ne soyt point rompu/ passez oultre & le proignez/ & coupez ras de la torqueure les estotz de ceulx qui sont rompus.

En proignant voz arbres/ s'il y a plusieurs membres en aulcunes d'icelles eslargissez les bien en la fosse en les y courbant bien rondement/ comme dit est. Et les choyez bien/ & les couvrés de la terre que aurez tiree de la fosse/ bien meslee avec bon gressin/ & foutez peu a peu dessus: & gardez que nul membre ne s'en relieve/ depuis qu'aurez commencé a la fouller. Et en redresser bienⁿ droict amont tous les boutz hors de terre de telle haulteur que faire se pourra. Et la fosse bien remplye. Laissez les ainsi proigner troys ou quatre ans ou environ: sans les remuer: jusques a ce que lesdictes greffes soyent trestoutes bien chevolues.

Et ce tandis picquez des bastons a l'environ: pour les dresser. Et pour paour que on les rompe. Et puis après troys ou quatre ans passez/ quant ilz seront bien chevolues/ il les fault deterrer au commencement de l'yver/ & en couper tous les membres chevolues d'avecques la souche/ ung peu au dessoubz de la torqueure/ & porter planter chascun d'iceulx la ou vous voudrez qu'ilz demeurent.

Excepté qu'en pourrez bien laisser ung en la fosse: si le lieu est propre pour y demourer/ & si bon vous semble le coupez aussy d'avecques la souche: mais n'arrachez point des racines que la chevolues depuis qu'il y a esté proigné. Et ainsi pourra mieulx prouffiter que les aultres: qu'on arrache du tout.

Et si iceulx membres sont ja gros & fort branchus: quant on les arrache: il les faudroit esbrancher avant que les replanter. Et adonc avant les arbres d'iceulx proings en seront grans/ getteront cyons de leurs racines: qui seront francs: lesquelz en transportera. Et en seront les arbres toutes franchises: hault & bas: branches & racines tellement qu'il ne sera plus besoin d'enter d'icelles sortes. Car tousjours successivement celles qui viendront les unes des aultres seront franchises.

Encores si voulez racoustrer la souche qu'avez provignee: après qu'en aurez couppé tous les membres/ & que luy eussiez laissé des cyquotz des greffes/ comme dict est elles vous regetteront encores d'aultres cyons d'iceulx cyquotz Dont vous pourrez aussi faire arbres franchises/ comme des aultres premiers gettons: & les provignant & relevant en troys ou quatre ans une foy/ comme dict est des aultres.

Ceste maniere de provigner est plus difficile pour les heaulmiers: que pour les pruniers. Si est il bien requis: que ceulx principalement qui sont entez en cerisiers aygres soyent provignez: pour plusieurs raisons.

Car le cerisier aygre de sa nature ne dure mye si long temps: comme le heaulmier. Et aussi ne pourroit grossir assez suffisamment/ pour bien nourrir les greffes du heaulmier/ qu'on y a entez.

Et adonc quant ilz sont provignés: les greffes du heaulmier qu'on y a entees & provignees se chevoluent & prennent racines en terre: tellement que l'arbre s'en peult nourrir.

Et si vous ne les coupez point d'avecques la souche: ilz en proffiteront plus facilement & pourrez assez congnoistre quant ilz getteront cyons de leurs racines lesquels seront du heaulmier: & lesquelles debvez prendre.

Au regard des aultres heaulmiers: qui sont entez sur Guyniers saulvaiges: ou vous les provignez ou non: elles durent assez long temps. Mais il se fault donner de garde de prendre du cyon qui sort de la souche du Guynier: ou Prunier saulvaige: car il est saulvaige.

Le quatriesme chapitre: qui est d'affier autres arbres. Lesquelles viennent de gros cyons: picqués sans avoir racines/ & de proignez les menus cyons.

Aulcunes arbres sont qui prennent de cyons: & branches picquees & proignees. Ce sont Meuriers Figuiers Cormetiers/ Grenadiers/ Pruniers de ficher: de plusieurs sortes Pruniers de coquaine: & Pruniers de paradis.

Pour affier icelles arbres en fault couper des cyons es arbres/ entre la Toussainct/ & Noel ou peu après/ qui soyent beaulz & gros: comme bostons/ ou plus qui les pourra trouver droictz & plains d'humeur & de jeune boys comme de troys ou quatre ans ou environ/ & les fault aguyser/ comme ung peu/ demy pied de loing/ sans en oster l'escorse d'ung des costez/ & les esbrancher & les picquer d'ung pied avant en terre.

Ceulx qui sont menus/ qui se peuvent bienⁿ ployer: il les fault proigner: & toutes ycelles arbres ou elles soyent picquees/ proignees/ il fault que ce soit en bonne terre/ bien meslee de bon gressin: & bescher bien profondement/ en lieu humide/ ou les faudra arrouser a l'esté.

Et quant on les met en terre: il y fault bien fouller le gueret/ & mettre ung peu rond bien formé au pied de chascun lict d'ung ouzier/ affin qu'on ne les remue/ & si vous les voulez oster d'ou vous les avez mises/ attendez troys ou .iiii. ans/ & jusques a ce qu'elles soyent chevolues.

Mais si aulcunes d'icelles arbres avoyent getté des cyons du pied/ qui eussent ja racines/ il les faudroit arracher/ & les replanter

avecques la pelle.

Et si lesdictz cyons n'avoyent racines/ proignez les au pied de l'arbre/ sans les couper/ jusques a deulx ou troys ans/ qu'ilz auron^t racines pour transplanter.

Lesdictes entes de Figues/ peuvent aussy estre affiees de greffes/ & y peult on aussi enter toute aultres sortes de greffes: comme sur aultres saulvaigeaulx/ & peuvent aussy venir de pepins/ non pas si tost.

Pareillement c'est la nature de Coigniers de venir de estre picquez. Mais quelque foys par curiosité/ j'en enté ung en une aubepin/ & y print bien & porte fruict de bonne garde/ mais plus menu que ne sont les aultres.

Il est aussi une maniere d'affier meuriers: qui s'ensuyt/ si vous coupez a l'yver quelques grans meuriers/ il en fault syer le tronc ou des plus grosses branches/ par tronçons longs comme d'ung pied ou environ/ & y faire ung reau en terre qui soit bien grasse/ & montre tres profondement/ affin que vous y puissiez logez voz tronçons sur bout arreⁿgees/ a demy pied loing l'ung de l'autre/ & les y couvrez tant que la terre soit au dessus d'iceulx/ tousjours de troys ou de quatre doigts. Et les arrousez aucunesfoys a l'esté/ si besoing en est. Et en cercelez bien aussi les bourriers s'il se y en trouve.

Et puis par espace de temps/ yceulx tronçons gecteront des cyons/ lesquelz quant seront chevoluez de deulx ou troys les pourrez transplanter. Mais laissez voz tronçons/ car ilz vous en pourront encores beaucoup regetter/ lesquelz s'ilz n'ont point racine/ enterrez les plus fort de terre par dessus/ qui soit fort bonne.

Et nottez que toutes arbres lesquelles gettent communement cyons: si les coupez a l'yver/ elles en getteront plus afflueusement/ & sont tous bons a planter.

Il y a d'autres arbuscules: c'est assavoir groyseliers/ framboysiers/ castilliers/ qu'on appelle groysilliers saulvaiges: vinettiers qu'on appelle espine benoyste/ d'ycelle en fault prendre des cyons en yver/ qui sortent de leurs racines/ & les plantez s'ilz

sont chevoluez/ & s'ilz n'ont racines il les fault proignez/ & ilz
preⁿdront assez.

Le cinquiesme chapitre qui est d'enter en quatre manieres.

Supposé qu'ilz soient plusieurs manieres/ d'enter/ j'en mettray seulement des quatres manieres/ desquelles sont bonnes/ & seures/ bien approvees/ & faciles/ & desquelles on peult bien vser & excercer les deulx pars de l'an & plus/ car j'en ay enté en nostre monastere en tous moys/ exceptez Octobre/ & Novembre/ & y sont bien prises en commençant de greffes a l'yver & en esté: en escusson/ selon que le temps s'avançe/ ou retarde/ car aucunes arbres/ principalement jeunes cyons nouveaulx/ sont encores autant ou plus en seul ou seve/ a la my Aoust/ que les aultres estoyent a la saint Jehan.

Et premierement est icy a noter que toutes especes d'arbres franches & saulvaiges qui de leur nature se peuvent affier par art d'enter de greffes & escusson prennent bien principalement en arbres de semblables especes/ et est le meilleur de le faire ainsi. Combien qu'ilz peuvent prendre aussy bien en aultres especes d'arbres Mais aucunes ne y font pas si bonne fin.

On ente les Poyriers en aultres poyriers en Pomiers en Coigniers en Mesliers Aubepins & Lisiers/ les Pommiers on les ente en aultres Pommiers en Poyriers en Coygniers/ et une sorte qu'on appelle soullaye: on les ante comme disent aucuns en perches de sault. La maniere en est difficile a qui ne l'a veu faire/ & pource je m'en tays.

Les pommiers on les ente en aultres pommiers & en l'espine noire heaulmiers on les ente en guyniers saulvaiges & en Serisiers aygres.

Les meilliers on les ente en aultres melliers & coingniers & aubepin/ & y proffitent bien j'en enté quelque foyz ung en ung saulvaigeau de perier & y print/ assez bien porta fruit: mais n'y dura gueres longuement: je croy bien que ce fut a cause que la greffe du meslier n'estoit pas suffisante pour tirer assez la seve du perier.

Les gros abricotz on les ente a la teste a escusson en la seve en aultres abricotz menus & en peschiers & en perfiguiers & principalement en pruniers & y proffitent le mieulx.

Les cormiers aucuns ont dict & escript qu'on les pouvoit enter en aultres cormiers en pommiers: poyriers & coingniers. Mais je croy cela estre bien fort difficile: car je l'ay essayé & ne l'ay sceu faire.

Et pource est le mieulx de les affier de pepins comme dict est devant au [premier](#) & [second chapitre](#) des cyons d'autre gros boys que auriez coupez a l'yver & les auroyent gettez.

Toutes les aultres manieres d'arbres dessusdictz prennent bien facilement entes de greffes & aussi a escusson excepté les abricotz avant peschiers/ amandiers/ Perciguiers/ & peschiers qui a grand difficulté ne prennent que d'escusson en esté comme cy après sera desclairé quant aux amandiers/ perciguiers & peschiers: vous les pouvez aussi affier de noyaulx si seront elles plus tost venues d'enter.

Et est a noter que combien que le tronc & la greffe soyent de diverses especes/ ce neantmoins la greffe ne escusson ne participera point du tronc & du saulvaigeau comme estre poire pomme ne poire coing. &c. Qui est contre plusieurs qui ont escript que se vous entez ung meslier en ung coignier/ que les neffles sont sans noyaulx: mais c'est une abusion/ car j'en ay esprouvé le contraire.

Bien est vray qu'on peult bien affier une arbre qui aportera plusieurs sortes de fruitz/ si on y met diverses especes de greffes comme ensemble puez veoir haulmier noires blanches & vermeilles: & aussi des pommes & aultres arbres/ pommes & poires ensemble & escussons de diverses especes comme avant pesches: abricotz/ pruniers & aultres &c.

Entez ung perfiguier de avant pesches et Abricotz & laissez une branche du tronc. &c. Mais pourra estre selon les annees que les unes chargeront mieulx que les aultres.

Tous les aultres dessusdictz prennent bien de enter les unes es aultres & n'en ay sceu trouver d'aultres combien que y aye curieusement essayé pource que aucuns ont dict qu'on ente bien en tronc de choux & ormeaux/ mais se sont reveries.

Or bien doncques pour commencer a enter fault premierement considerer quelles especes chargent le mieulx au pays la ou vous les voulez enter: car mieulx vault en avoir abondance de fruitz que bien peu ou nulles de bonnes.

Des arbres donc voulez cueillir & avoir les greffes pour enter il les fault cueillir au bout des principales branches/ & qu'ilz soient grossettes & qu'ilz ayent ung peu de boys avecques le nouveau/ et qu'ilz ayent les oeillets pres a pres. Car celles qui les ont loing a loing ne sont pas bien propres pour fructifier.

Celles de devers orient sont les meilleures ne fault ja cueillir les meschantes menues Greffes qui croissent parmy le dedans des arbres ne aucuns cyons qui croissent sur les branches ou qui sortent de aupres le tronc des arbres/ ne aussi greffes qui soyent d'arbres fort vieilles/ car on n'en peult gueres faire son profit.

Et quant les arbres esquelles vous voulez cueillir voz greffes sont encores bien jeunes & petites: comme de cinq ou six ans/ ne prenez

pas de haultes ne plus grosses fort en une petite d'ung ou deulx ans qui auroit trop de boys aultrement non. Car vous gasterez l'enteure.

Vous pouez garder greffes long temps/ mesmes depuis la toussainctz se les fueilles en sont cheutes jusques au temps d'enter: mais qu'elles soyent couvertes en terre demy pied avant sans que rien apparaisse dehors.

Mais n'en cueillez si n'est par necessité jusques a noel ou environ/ & les enterez comme dict est non pas pres des murailles de paour des mulotz & merchez le lieu.

Et est bon d'aussi garder greffes avant qu'elles soient bourjonnees quant on en veult enter entre l'escorce & le Boys quant les Arbres entrent fort en seve.

On peult bien commencer a enter en fent & de greffés a noel ou avant/ selon la saison est froyde principalement les heaulmiers/ poyriers & hastiveaulx les pommiers & mesliers si est il meilleur d'atendre vers la fin de Janvier & en Febvrier jusques en Mars tant que l'on voye que les arbres commencent a bourjonner

Et en ce temps la faict bon enter les saulvaigeaulx qui sont gros entre l'escorce & le boys de greffes tardives ou gardees en terre. Les pruniers attendent le plus tard a enter. Car ilz ne s'avancent pas tant de bourjonner comme les aultres.

Car on doit considerer si l'arbre est habitué ou non/ pour la enter tost ou tard & luy bailler greffe de mesme/ tardive ou hastive/ aussi fault regarder si le temps s'avance ou retarde.

Quant vous vouldrez aller enter ayez ung panier garny de voz greffes de terre forte bien liante de mousse/ de drappeaulx/ ou d'escorse de saulle pour torquer voz enteurs & de petis oysiers pour

les lyer. Aussi fault avoir ung petit cyot ung cousteau pour fendre & pour tailler les greffes.

Le meilleur seroit pour tailler les greffes avoir ung gros canivet ou ung aultre petit cousteau bien trenchant. Ayez aussi ung petit coing estroit de boys ou de fer/ une cerpe & ung sermeau.

Et fault que voz sauvageaulx soyent bien prins avant que les oster & ne vous abusez pas a ceulx qui les entent en les plantant. Car ilz ne prouffitent pas si bien/ car le sauvaigeau qui n'a pas de la substance pour luy/ n'en peult donner a la greffe & ainsi se cuidant avancer on se retarde.

Car a grant peine une enteure prouffitera jamais bien s'elle ne prouffite bien la premiere annee/ & quant elles ont mal profité la premiere annee mieulx vault les renter par plus bas.

Et pour bien enter ainsi en fente fault premierement couper les petis cyons & branchettes superflut du pied de l'arbre/ et puis avant que faire aultre chose commencez a tailler les greffes sans les achever en tout: & leur laissez l'incision assez longue et espesse jusques a ce que le sauvaigeau soit couppe & fendu/ et puis selon qu'il se fendra ou peu ou grant vous acheverez d'acoustrer l'incision d'icelles greffes propres pour mettre tout dedans la fente.

Et taillez vos greffes en la maniere qui s'ensuyt/ faictes vostre incision entre le vieil boys & le nouveau. Si du vieil boys y a/ & si n'y en a ne vous en chaillés faictes vostre dicte incision soubz l'ung des vieilz oeilletz de la greffe en maniere que icelluy oeillet soit au derriere de la greffe quant elle sera assise dehors la fente du sauvaigeau.

Vous pourrez bien faire d'une bonne greffe longue deulx ou troys greffes & tronsons dont pourrez faire aussi bonnes enteures comme de celles qui ont vieil boys & aulcunesfoys meilleures.

Car souvent advient qu'on en treuve qui ont les oeilletz prochains du vieil boys trop menus. Lesquelz mieulx vouldroit couper & oster avecques leurs vieil boys & tirer jusques aux bons gros oeilletz du meilleur de ladicte greffe & y faire incision soubz l'ung d'iceulx/ comme dict est.

En taillant voz greffes faictes que l'incision d'ung costé & d'autre par hault soit bienⁿ vuidee & carree. Affin qu'elle puisse bien joindre sur le tronc du saulvaigeau quant elle y sera assise/ et aussi qu'elle aille bien en platissant par mesure en aval tellement qu'elle se treuve bien egallement en la fente du sauvaigeau/ quant elle sera mise.

Non pas qu'il soit requis qu'elle joingne totalement par tous les endroitz/ mais quant vous taillerez les greffes des heaulmiers et pruniers ne leur platissez pas tant l'incision comme aux autres. Car elle ont plus grosse mouelle laquelle fault regarder entierement sans en approcher d'ung costé ne d'autre sinoⁿ par le bout/ lequel fault assez plat.

Et encores si ladicte incision n'estoit cochee ne vuydee que par ung cousté/ ce sera le mieulx/ et de l'autre cousté/ soit seulement baillé en bihays en maniere d'ung coing a fendre boys: et puis par le bout amoderez les deux en maniere d'ung fer de lance.

Et vous gardez bien en quelque sorte que taillerez vostre greffe que l'escorce ne se lyeve du cousté de dehors/ lequel laisserez plus espés que celluy de dedans. Aussi se fault bien donner de garde quant les saulvaigeaux sont tortuz que l'on y adjouste bien la greffe/ & y remediez en la taillant que ilz puissent bien venir & joindre ensemble/ & aux plus gros saulvaigeaux fault bailler les plus grosses greffes.

Et d'autant que le saulvaigeau est plus menu/ d'autant le fault il couper plus bas.

S'il est de la grosseur d'ung doy ou environ. Il le fault couper a ung ou a demy pied de terre en bihays a pied de chevre/ pour le fendre & mettre tant seulement une greffe.

Et si le saulvaigeau est fort gros comme ung bon baston. Coupez le troncq tout rond par le hault a ung pied ou environ bien pres de terre pour y mettre deulx bonnes ou greffe en la fente.

Et quant le saulvaigeau est gros comme le bras siez aussi rond a deulx ou trois piedz ou environ hault de terre pour le fendre & y

mettre troys greffes deux en fente & l'autre entre l'escorse & le boys du cousté qu'il sera le plus espacieulx.

Si le saulvaigeau est gros comme la jambe ou environ/ syez le a quatre ou a cinq piedz hault de terre/ & le faictes en croix pour y mettre quatre greffes/ ou le fendez tout simplement & y mettez deulx greffes en fente & deulx entre l'escorse & le boys.

Ou pour le mieulx attēdez a l'enter totalement entre l'escorse & le boys quant il sera en seve. Car le boys de telz gros saulvaigeaux estraint trop sur la greffe/ si ne y mettez ung petit coing de boys vert en la fente.

Quant vous fendrez voz saulvaigeaulx gardez que ce ne soit mye par la mouelle/ mais ung peu a costé.

Quant vous voudrez enter arbres grosses comme la cuisse ou plus grosses mieulx vault les enter en branches que ou troncq car il seroit pourry avant que les greffes le peussent recloure sur la coupeure.

Mais si les branches en sont trop arides & sans humeur: il les faudroit toutes couper & puis deulx ou troys ans passez qu'elles auront gettez beaulx cyons nouveaulx vous pourrez enter les meilleurs & oster les plus chetifz.

Et puis quant les greffe auroyent bien gecté fault lyer du boys parmy de paour du vent: ou bien se l'arbre est bon & franc/ laissez en croistre cyons nouveaulx ou en entez partie ycelles grands arbres que voulez/ ce sera en fente ou entre escorce. Et le boys lequel bon vous semblera ou a l'escusson se l'escorse est simple et deslyee.

Quant vous voudrez mettre plusieurs greffes en une fente/ advisez que l'une incision soit aussi grosse que l'autre: si ce n'estoit par adventure que la fente se ouvrist plus d'ung costé que d'autre/ & que aussi ycelles greffes soyent d'une longueur ou pres/ et suffira qu'elles ayent chascune troys ou quatre oeilletz/ tous hors de la torqueure.

Quant le saulvaigeau sera syé avant que le fendre mettez le bien par dessus du seaige avecques ferrement bien trenchant/ & le

fendez tout bellement au meillieu & le coignez jusques a ce que ayez adjouxté vos greffes en le tenant de une main/ tenez vostre saulvaigean aussy de paour que il ne se fende par trop/ & coignez avec l'aulture main du coing/ qui soit assez grosset/ par la pointe affin de le retirer mieulx.

Et si le tronc fend trop ou se separe/ l'escorse d'avecques le boys reffendez le par plus bas/ adoncques le coing & sel en la fente mettez y voz greffes/ & regardez se l'incision de ycelles est bien propre & bienⁿ en juste selon la fente: sinonⁿ faictes la tant qu'elles soyent bien.

Et sur toutes choses fault bien considerer que les deulx seves/ & entredeulx de la greffe & du saulvaigean soyent tresbien au droit l'ung de l'aulture/ car il fault entendre que si elles ne s'entre treuvent jamais ne prendront ensemble car aulture chose ne les contrainct/ fors les seves qui s'entre rencontrent.

Et quant l'escorse du saulvaigean est plus grosse que celle de la greffe il se fault bien doⁿner de garde/ & adviser de retirer plus avant la greffe en la fente affin d'avoir la seve au droit de celle du saulvaigean/ & doit aussi pareillement l'escorse du saulvaigean surmonter l'escorce de la greffe par dehors a costé de la fente.

Aussi fault bien prendre garde que les greffes soyent bien assises & jointes sur le troncq & que l'incision qui est en la fente joingne bien en ycelle d'ung costé & d'aulture non pas que je vueille dire qu'il soit besoing qu'elles joignent par tous endroictz/ car pour y avoir quelque peu de tasche/ cela ne les garde pas de prendre/ mais aulcunesfoys y pourroit servir/ car la seve de la greffe & du saulvaigean s'en pourroient beaucoup mieulx contraindre l'une avecques l'aulture.

Et pource quant le saulvaigean se sent bien droict il n'y a point de danger en taillant l'incision de la greffe de la laisser ung peu butue par endroictz/ affin que la seve de l'ung & de l'aulture se puissent mieulx conglutiner ensemble.

Quant voz greffes seront bien adjoutees dedans le saulvaigean: tirez vostre coing tout bellement/ & ne deplacez voz greffes vous y pourrez laisser en la fente ung petit bout de coing de boys verd/ & le coupez bien rez sur le troncq.

Quant vostre coing sera retiré mettez quelque petite peleure de boys verd sur la fente du saulvaigean/ que rien n'y entre & couvrez les fentes de l'enteure/ tout a l'environ de terre forte/ de deulx doigts ou environ d'espez/ que les vent ne pluye n'y puissent entrer/ & enveloppez de mousse & torquez de vieulx drappeaulx: ou d'escorse de ferulles/ & les lyez bien estroict de petit osiers.

Mais gardez en les lyant que la torqueure ne vire d'ung costé ne d'autre/ mais demeure bien ferme ladicte terre forte jointe avecques le troncq du saulvaigean au dedans de la torqueure/ & pource fault il que celle terre soyt bien moderee en bonne sorte.

Et le mieulx est/ que ne la poignassez point entre les mains/ mais l'employez ainsi qu'elle vient de la fosse. Et s'il la fault faire plus molle ou plus dure/ destrempez la avecques une pelle/ car quant elle est essarcee elle ne tient pas si bien avecques le boys du saulvaigean. Si vous n'avez de la mousse/ meslez du soing bien menu avecques vostre terre. Aulcuns estiment que la Mousse faict estre les Arbres moussuz/ mais je croy que cela vient de la disposition des lieux.

Quant voz entes seront torquees lyez y ung peu avecques des rameaulx pour garder vostre enteure.

La seconde maniere d'enter/ est assez nouvelle/ c'est enter au hault des boutz des branches d'arbres/ lesquelles ne sont pas encores achevees de croystre/ ou elles soyent par avant entees ou non/ mais qu'elles ayent beau boys nouveau/ & gros cyons par hault/ vous pourrez enter en chascun arbre/ sy vous voulez de plusieurs sortes de fruictz convenable a ycelle en la maniere qui s'ensuyt.

Prenez des greffes d'autres sortes d'arbres que voudrez/ enter en quelque vigne/ & montez en l'arbre que voulez enter/ & en coupez aulcuns des cyons du hault/ & s'ilz sont plus gros que les

greffes qu'i voulez mettre/ entez comme dict est/ des petis saulvaigeaulx/ qu'on ente a pied de chievre.

Mais si les cyons que coupez estoyent de la grosseur de la greffe/ coupez le par entre le vieil boys & le nouveau/ ou peu plus hault ou plus bas/ & le fendez ung peu: & taillez les greffes d'autres arbres que y voulez mettre de grosseur pareille de ce que y avez couppé/ & leur faictes l'incision courte qui ayt l'escorse des deulx costez sans que l'ung costé soit plus espais que l'autre: & incisez vostre greffe en ycelle fente: tellement que les escorses d'ung costé comme d'autre de la greffe soyent bien au droict d'icelle fente.

Et suffira que chascune greffe ayt ung oeillet ou deulx/ hors de la torqueure car de les laisser par trop longues/ ne seroit pas bon: & les fault torquer & envelopper de terre forte de mousse/ & de drappeaulx/ & les lyer fort/ comme dict est/ des autres.

Pareillement pourrez enter en la maniere de prendre petit saulvaigeaulx qui seroient de la grosseur des greffes que y voulez inserer: mais les fault enter bien pres de la terre/ comme troys doigtz ou environ.

La tierce maniere d'enter/ est aussi des greffes/ mais a les mettre entre l'escorse sans rien fendre.

Et est bonne ceste maniere a faire au temps que les arbres commencent de entrer en leur seve/ comme environ la fin de Febvrier jusques en Apvril & principalement en gros saulvaigeaulx qui seroyent difficiles a fendre/ & esquelz fault mettre quatre ou cinq greffes qui doybvnt estre cueillies & gardees en terre de pieça si ce n'estoit qu'on ne peult encores trouver es arbres des tardives qui ne feussent point encores bourjonnees/ comme de capendu/ housseau/ locart. &c.

Il fault doncques sayer icelluy saulvaigeau par le plus hault/ puis qu'ilz sont bien gros/ & puis taillez les greffes que y voulez mettre semblables/ comme celles que voudriez mettre en saulvaigeaulx fendus comme il est ja dict.

Mais ne fault pas que l'incision en soit gueres longue ny espesse & que l'escorse en soit par le bout ung peu ostee & moderee en

maniere d'ung fer de lance/ & autant espesse d'ung costé comme d'aultre.

Et quant voz greffes seront aillees fault vuider & nettoyer sur le tronc pour en oster le seaige avecques ung ferrement bien trenchant affin que les greffes que y mettez puissent bien joindre sur ledict tronc & puis incontinent prenez ung cousteau bien poinctu ou ung canivet & en fichez la poincte assez avant entre l'escorse & le boys dudict saulvaigeau/ tant qu'après qu'il sera retiré que l'incision y puisse bien enter se avant qu'elles puissent bien joindre sur le tronc quant elles y seront assises.

Et cela faict il les fault bien couvrir & envelopper de terre forte & de mousse comme dit est des aultres/ & puis en environner incontinent les greffes de petis rameaulx & les y lyez bien estroict autour/ de paour des oyseaulx/ pareillement du vent.

La quarte maniere d'enter qui est la derniere. C'est enter a escusson en la seve au temps d'esté/ depuis environ la fin du Moys de May jusques en Aoust. Quant les arbres sont ja fort en seve/ et fueilles/ car aultrement ne se pourroit faire. Le meilleur temps en est en Juing & Juillet. Si est il aulcunes annees qu'en ce temps la l'esté est excessivement sec/ tellement qu'aulcuns arbres retirent leur seve/ & pource fault attendre qu'elles y soyent retournees.

Et pour bien commencer d'enter en ceste maniere. Il fault en esté quant les arbres sont ja bien en seve/ & qu'elles ont produit du boys nouveau qui soit ung peu duret/ prendre ung gecton en l'arbre de laquelle voulés avoir entes: & les prenez au bout des principales branches sans rien couper du vieil boys/ & de chascun bon oeillet d'icelluy gecton/ avecques sa queue pourrez faire vostre ente comme il s'ensuyt.

Premierement fault entendre que les plus petis & meschans oeilletz desdicts gectons ne sont pas bons pour enter/ dont fault prendre les plus gros & meilleurs & en tronsonner premierement la queue par le meillieu & en gectez la feuille sans arracher le residu de ladicte queue/ & puis après avecques la poincte d'ung cousteau

bien tranchant & poinctu: fault inciser seulement de l'escorce dudict gecton ung escusson comme cestuy escu de la longueur de l'ongle auquel escusson y ait seulement ung oeillet plus hault que le meillieu avecques le residu de sa queue/ que luy avez laissé.

Et pour bien lever ledict escusson après qu'il sera incisé tout autour sans avoir couppé le boys au dedans fault prendre icelluy escusson avecques le poulce & l'autre doy prochain/ et l'arracher comme par force sans le corrompre nullement & en l'arrachant pressez contre le boys dont vous l'arracherez du gecton/ affin que le germe dudict oeillet demeure en l'escusson car s'il demouroit avecques le boys du gecton: vostre escusson ne vauldroit rien.

Et pour facilement congnoistre s'il est bon/ regardez au dedans dudict escusson quant il sera arraché d'avecques le boys dudict gecton: & si vous voyez qu'il soit pertuysé au dedans/ c'est signe qu'il ne vault rien & que le germe en demeure avecques le boys dudict gecton qui debvoit demeurer en l'escusson/ & pource en fault faire ung aultre qui soit bon comme dict est.

Et puis quant vostre escusson sera bien levé tenez le ung peu par la queue entre voz levres de la bouche tandis que inciserez l'escorse de l'arbre pour mettre sans le mouiller.

Mais il fault enter en ceste maniere que ce soit en arbres jeunes & menues/ comme depuis celles de la grosseur du petit doy/ jusques a celles qui sont grosses quasi comme le bras/ & qui ayent l'escorse tendre & simple/ car es grosses arbres qui ont l'escorse dure & bien espesse ne se pourroit aulcunement bien faire/ si ce n'estoit qu'il y eust aulcunes branches qui eussent l'escorse delicate & disposee a ce faire.

Il fault donc promptement inciser l'escorse de l'arbre que voulez enter & l'inciser en maniere de potence/ comme cy est ung peu plus long que n'est l'escusson que y voulez mettre sans trancher le boys au dedans.

Et après l'incisionⁿ faicte la fault couvrir de deulx costez bien doucement avec ung petit os faict en maniere d'une pelouere & separez ung/ peu au dedans l'escorse/ d'avecques le boys/ autant comme l'escussonⁿ est loing & large & gardez bien d'en corrompre l'escorse.

Et cela faict prenez vostre escusson par son bon bout de queue que luy avez laissee et le mettez dedans l'incision de l'arbre en levant tout bellement les deulx costez de l'escorse de ladicte incision avecques ladicte peleure de os: & faictes bien joindre parfaictement ledict escusson avecques le boys dedans l'incision de l'arbre en pesant ung peu dessus avecques le bout de la peleure/ & que le hault d'icelluy escusson touche bien du bout a l'escorse du hault de l'incision de l'arbre.

Et cela faict fault avoir du chanvre pour lier ledict escusson dedans l'incision de l'arbre & la maniere de lyer est telle. Ayez du chanvre aussi gros comme ung tuau de plume ou environ selon que l'arbre est grosse ou menue/ & prenez icelluy chanvre par le meillieu/ affin que l'ung bout puisse autant fournir comme l'autre pour entortiller & lyer ledict escusson dedans l'incision de l'arbre & ne le fault lyer trop estroict car cela le garderoit de preⁿdre/ & ne se pourroit bien conjoindre la seve de l'ung et de l'autre ensemble: & ne fault point mouiller ledict escusson ne pareillement ledict chanvre de quoy on le veult lyer.

Et commencez a lyer vostre escusson le premier tout par derriere au meillieu de l'incisionⁿ: & venir joindre devant avec le chanvre soubz l'oeillet & queue de l'escusson par bienⁿ pres sans couvrir ledit oeillet/ & puis retourner encores lyant au derriere de l'arbre & ramenez joindre devant par dessus le hault de l'escussonⁿ en croisant tousjours vostre chanvre pour retourner encores bien derriere pour achever de lyer au dessoubz de l'oeillet de l'escusson tant que toute la fente l'incisionⁿ soit couverte hault & bas avecques ledict chanvre/ exceptez l'oeillet & sa queue qu'i ne fault point couvrir/ laquelle queue cherra toute a par elle bien tost après si l'escusson doit prendre.

Vous pourrez bien/ si vous voulez mettre en chascune arbre deulx ou troys escussons/ mais que l'ung ne soit point au droict l'ung de l'autre/ ne d'ung costé. Laissez voz arbres & escussons ainsi liez ung moys ou plus: après qu'elles seront ainsi entees: & les plus grosses beaucoup plus long temps que les aultres qui sont ainsi menues.

Et puis après ung moys ou six sepmaines passees le fault deslier ou au moins en couper le chanvre par derriere de l'arbre & les laisser ainsi desliees jusques après l'yver/ & puis environ le moys de Mars & d'apvril/ si vous voyez que le germe de vostre escusson bourjoⁿne/ coupez l'arbre au dessus de l'escusson trois doys ou environ.

Et puis encores ung an passé que le gecton en sera bien fortifié/ & qu'il recommencera a rebourjonner/ faudra achever de couper par bien pres de l'escusson en bihays ces troys doys de l'arbre que laissez le premier an au dessus de l'escusson/ car qui le couperoit trop pres en l'an qu'il commence a bourjonner il n'en prouffiteroit pas si bien.

Et aussi quant les escussons en auront gecté beau boys il y faudra lyer pa^rmy bienⁿ doucement de petites gaulles que le vent ne les puisse rompre. En ceste maniere d'enter a escusson vous pourrez aussi facilement enter les rousiers blancs tellement que vous aurez des roses de plusieurs sortes en ung mesme rosier.

Le sixiesme chapitre: qui est de transplanter les arbres.

On doit transplanter les arbres depuis la Toussaintz jusques a Mars/ & le plus tost est le meilleur/ puis que les feuilles en sont cheuttes ce se n'est en lieux trop froitz & aquaticques/ esquelz vault beaucoup mieulx attendre a planter en Janvier & Febvrier.

Quant vous arracherez voz arbres se vous voulez merchez le costé qui est devers le midy & le leur y remettre quant vous les replanterez/ ce sera le mieulx/ & si vous les gardez quelque temps après qu'elles seront arrachees avant que les replanter il leur fault entendis bien recouvrir leurs racines en terre/ tellement qu'elles ne mouillent pour pluye ne aultrement/ car cela leur seroit plus contraire que le chault halleux.

Quant vous voudrez replanter voz arbres il les fault premierement esbrancher/ & principalement s'elles sont grosses & branchues en telle maniere qu'on leur laisse des ciquotz avecques les troncs longs comme les doibs aulcuneffoys plus ou moins/ selon que l'arbre le requiert.

Principalement les pommiers entez & non entez est bien requis les esbrancher avant que les replanter/ car ilz proffitent beaucoup mieulx. Les autres manieres d'arbres entees s'en pourront bien passer si elles ne sont fort grosses & branchues/ & pource seroit il bon les transplanter bien tost après que les greffes en ont reclos sur la coupeure du saulvaigean: les petites arbres/ lesquelles n'ont encores qu'une virgule/ n'est ja besoing de les couper par hault quant on les replante.

Tous saulvageaulx qu'on pense enter il les fault aussi esbrancher avant que les replanter s'il est possible advisez bien aussi a replanter voz arbrez en aussi bonne terre ou meilleure comme celle dont les avez arrachez/ & selonⁿ que la nature de chascun le requiert.

Communement la pluspart des arbres ayment le soleil de midy & avoir abry devers le vent d'aval qui leur est fort contraire/ & principalement aux amandiers/ abricotz Meuriers/ figuiers/ & grenadiers.

Aulcuns aultres arbres ayment l'ayr froict ce sont chastaigniers: cerisiers aigres coigniers: & pruniers.

Les Noyers ayment bonne terre formentalle.

Les poiriés n'ayment pas lieu trop pain/ & viennent assez bien en lieux enclos de murailles: & principalement le bon chrestien.

Les pruniers ayment terre grasse & forte. Les heaulmiers ayment aussi estre replantez sur terre forte.

Le Pin ayme terre legiere/ pierreuse & sablonneuse.

Les neffliers viennent assez bien en toutes terres/ & ne laissent point a fructifier pour estre en lieu umbreulx/ & aquaticques les coudres ayment lieu froict & terre mesgre humide & sablonneuse/ mais suppose que chascune espece d'arbres ayment & fructifient mieulx es ungs lieux que es aultres selonⁿ leur propres natures. Toutesfoys si les fault il planter & nourrir le mieulx qu'on peult es lieux & terre qu'on a la ou on est.

Et fault aussi considerer quant on les vient planter la grandeur en laquelle chascune espece d'arbre peult parvenir & aussi se les arbres ont communement acoustumé de accroistre fort grandes en iceulx lieux ou non/ car es bonnes terres grasses la ou les arbres peuvent fort croystre fault plus d'espace de l'une a l'autre qu'i ne fault es terres mesgres & arides.

Et ces choses considerees leur fault bailler de l'espace competemment de l'une arbre a l'autre quant on faict les fosses/ & ne taschez point les planter trop pres les unes des aultres/ car une

bonne arbre plantee bien au large vault souventesfoys mieulx pour bien fructifier que troys ou quatre trop au destroict.

Au plus grandes arbres/ comme sont noyers & chastaigniers se vous en plantez seulement une renee/ comme on faict communement sur les chemins/ contre les hayes des champs: il leut fault bien environ trente/ & cinq piedz d'espace de l'ung arbre a l'autre.

Mais se vous en voulez planter plusieurs renees en ung lieu les une pres des autres il y fault bien d'espace de l'une arbre a l'autre quarante & cinz piedz ou environ/ & aussi autant d'espace de l'une renee a l'autre.

Pour les poiriers & pommiers/ & autres arbres qui pourroyent croistre de telle grandeur si vous en plantez seulement une renee contre les hayes des champs ou autrement ce sera assez de vingt piedz/ de l'une arbre a l'autre.

Mais si vous en mettez deulx renees sur les grandes allees d'ung jardin qui soyent larges de dix ou douze piedz: il faudroit mettre a l'avenant plus d'espace de l'une arbre a l'autre en chascune renee/ comme environ de .xxv. piedz. Et ne les plantez pas au droict l'une de l'autre/ mais soyent comme entrelasees. Et tandis comme elles mettront a croistre vous y pourrez entreplanter autres menus arbres: mais aussi ne y en mettez pas trop espés.

Et si vous y voulez planter tout ung verger d'icelles Arbres poyriers & pommiers il y faudroit bien d'espace de l'une arbre a l'autre de vingt cinq a trente piedz en carré. C'est a dire qu'il y ait autant de l'une a l'autre.

Pour planter arbres moyennes comme sont pruniers & autres arbres de telle grandeur: il y fault bien de quatorze a quinze piedz d'espace en quartiers.

Et si vous voulez en planter seulement deulx renees sur les allees d'ung jardin/ il fault adviser de les proporcionner selon la largeur des allees. &c.

Pour planter les cerysiers aigres/ ce sera assez d'espace d'ung arbre a l'autre/ de dix ou douze piedz/ & pource se vous faictes de grandes allees en voz jardins qui soyent larges de dix piedz ou environ/ elles y conviendront bien & est assez de neuf a dix piedz pour les aultres moindres/ comme sont coigniers/ figuiers couldres/ & aultres semblables/ & n'en plante l'an communement que une rangee ensemble.

Quant vous en voudrez planter deulx rangees chascune de son espece d'arbres/ plantez les plus petis vers le soleil/ ainsi l'ombre des grans ne nuyra rien aux petites/ ne les petites aux grandes.

Aussi quant vous voudrez planter poiriers & pruniers en quelque lieu/ les unes avecques les autres: mieulx vault mettre les pruniers vers le soleil/ car les poiriers endurent mieux l'ombre.

Aussi pouez noter qu'il fault plus d'espace entre les arbres quant il en y a plusieurs rangees/ que quant il n'y en y a qu'une. Car elle se peuvent estendre sur les aultres costez vuydes. Et ne plantez ja poyriers ne pommiers: & aultres grandes arbres au dessus/ sur terres mortes & portasses/ car elle ne y font fin/ mais bien aultres moindres/ comme pruniers.

Or doncques toutes lesdictes choses bien considerees/ faictes voz fosses selon l'espace qui est requise aux arbres que y voulez planter/ & en lieulx a telles convenables le plus que faire se pourra.

Et faictes les fosses assez larges & spacieuses supposé que les arbres que vous y voudrez planter n'eussent mye les racines moult grandes: car il fault qu'il y ait bon gueret a l'entour.

Et si aucunes d'icelles racines estoyent trop longues ou escorchees/ il leur fauldroit couper en bihays/ tellement que le costé le plus desgarny de l'escorse soit dessoubz quant l'arbre sera plantee/ car les petites racines produyront tout a l'entour de la coupeure.

Quant on affiet les arbres es fosses/ il leur y fault bien eslargir les racines/ & gardez qu'elles tirent toutes es bas sans en rebourcer les boutz amont/ & ne fault mye planter trop par fondement en terre. Il suffit qu'elles soyent enterrees tant que la terre soit demy pied ou

environ au dessus de toutes les racines. Si le lieu n'estoit moult fort ardent & pierreux.

Et quant vous les voudrez replanter/ ayez de bons terriers gros/ pour mesler avecques une partie de la terre que avez tiree de la fosse. Et avecques les creustes bien espesses.

La terre que prendrez a l'environ: mais n'en mettez par trop le costé herbu devers les racines/ car cela les pourroit faire eschauffer. Et meslez bien une terre avecques l'autre/ & en remplissez bien toute la fosse/ & en faictes bienⁿ entrer de la plus menue entre les racines.

Et s'il y avoit des vers en la terre grasse que y mettez. Il faudroit aussi mesler de la charree de buée pour faire mourir iceux vers: car ilz pourroyent faire dommage aux racines.

Et fault bien fouler la terre principalement dessus & environ les racines plus si elle y est seiche que si elle y estoit mouillée/ car il ne fault point planter arbre quant il pleut ou que la terre est fort mouillée. Les arbres qu'on plante es vallees y profitent communement bienⁿ.

Et quant il pleut/ elles en sont mieulx arrousees des esgoutz d'amont. Mais si le lieulx estoyent aquaticques de leur nature il ne y faudroit pas trop profondement planter arbres.

Es lieulx haults & arides/ fault planter ung peu plus parfondementⁿ que les vallees/ & ne fault ja trop y recombler les fosses. Affin que la pluie les puisse mieulx arrouser.

Et notés que es bonnes terres viennent les bons fruitz. Mais en quelques lieulx qu'ilz puissent croistre sy les fault il bien laisser assaisonner es arbres/ ou autrement ne seront point de bonne garde/ ne de bon goust.

Quant voz arbres seront replantees: il leurs fault picquer au pied pault/ & les y lier de paour du vent. Et quant les leverez pour les dresser/ garder d'y mettre lyens qui les puissent corrompre/ mais prenez quelque herbe bien forte/ ou quelque vieux linseulx de drap/

si l'herbe n'est bien ferme. Alors la pourryez lyer avecques oziers/
mais mettez entre deulx quelque herbe ou drappeaulx.

Le .vii. chapitre qui est de medeciner & entretenir les arbres quant on les affie.

Les jeunes Arbres de nouveau plantees/ fault aucunesfoys arrouser a l'esté quant il faict temps sec. Aulmoins la premiere annee que on les a plantez/ mais les aultres grandes arbres prises de long temps fault deschausser par dessus les racines après la Toussaintz quatre ou cinq piedz a l'entour & les rechausser a l'yssue de l'yver. Et si y mesliez avecques la chausseure bon terrier/ cela leur est bon.

Et principalement aux arbres moussues: mettez leur du fumier de porcq meslé avecques aultres terriers/ & cherrees de buées environ les racines & en abatez la mousse avecques ung grant cousteau de boys ou aultrement/ tellement que n'en blessez l'escorse.

Au temps d'esté quant la terre n'est point par trop mouillée/ seroit bon de bescher au pied & a l'entour des racines de celles qui n'ont point esté deschaussées a l'yver/ & y meslez aussi quelques bonnes terrieres.

Et s'il y a en voz arbres quelques branches ou boys superflu que voulez couper: attendez jusques a ce qu'elles entrent en seve. C'est quant elles commencent a bourjonner en Mars/ en Apvril. Et coupez bien rez du tronq/ icelluy boys superflu. Et par ainsi les aultres branches en proffiteront mieulx. Et se reclorra incontinent la seve sur la coupeure. Ce que ne pourroit pas si bien faire qui les couperoit a l'yver comme font aucuns qui ne le ont pas bien experimenté. Mais pourtant que en icelluy temps les arbres sont ja en seve comme dict est. Prenez garde en coupant les plus grosses branches que en cheant hastivement pour leur grandes pesanteur que l'escorse ne se separe d'avecques le boys.

Et pour bien y remedier coupez premierement ycelles grosses branches a demy pied du tronc/ et puis acheuez de cyer le residu bien res & pres du tronc de l'arbre. Et puis avecques quelque ferrement bien trenchant mettre le cyage sur la coupeure/ vous le pourriez aussi bien couper au temps d'yver en leur laissant les cyquotz assez long pour les receper au temps de Mars & d'apvril comme dict est.

Aultre chose est des grosses & vieilles arbres que voulez totalement estroiser/ pour les renouveler comme sont noyers/ meuriers pruniers/ cerisiers/ & aultres/ il les fauldroit esbrancher/ & tout après la Toussaintz que les feuilles en sont cheuttes & avant qu'elles ayent recommencé a entrer en seve.

Mais a ycelles quant vous en coupperez les branches/ laissez leur des cyquotz assez longs avecques le tronc/ pour reñter cyons nouveaulx les ungs bien longs les aultres moins selon que l'arbre le requiert.

Aulcunesfoys on a des arbres vieilles qu'on ne veult mye du tout estroysser/ comme sont poyriers/ pruniers/ & aultres grandes arbres: esquelles on a encores quelque attente de fructifier/ mais quant on voit qu'elles laissent a bien charger on leur doit seulement coupper bien pres du tronc aucunes des plus meschantes branches. Affin que celles qui demeurent ayent plus d'humeur & grande substance.

Et aussi leur deschausser les racines après la Toussaintz/ & fendre des plus grosses racines & mettez es fentes des esclatz de Pierre bien dure & les laissez affin que l'humeur de la terre puisse entrer par la. Et puis les rechaussez de moult fort bonne terre a l'yssue de l'yver.

Toutes arbres lesquelles produyse cyons de leurs racines. Comme sont pruniers cerisiers de toutes sortes/ & couldres. Il leur fault arracher yceulx cyons a l'yver. Le plus tost que faire se pourra. Car ilz font soucier les grandes arbres/ & en tirent a eulx la substance/ de la terre.

Mais d'iceulx cyons dont voudrez planter des meilleurs. Il les y fault laisser nourir deulx ou troys ans. Et puis les transplanter a

l'yver/ les cyons du pied des couldres font les bonnes noysilles estre moult fort vertueuses. Quant les laissez par trop longuement.

Quant aucunes seves ou enteures de trois ou quatre ans ou environ sont rompues ou fort endommaigees des bestes qui les ont broustees ou que on voit que le boys des greffes n'en peult bien proffiter/ mieulx vault les couper & les renter par plus bas ou plus hault qu'elles n'estoyent. Car aussi bien pourroyent prendre les greffes/ voz y remettez au boys franc que vous en coupez comme plus bas dedans le saulvaigean. Mais qu'il fust bien reclos sur le boys du saulvaigean de la premiere foys qu'il avoit esté enté.

Au commencement que voz enteures seront entees/ ne vous hastez mye d'en arracher les cyons qui sortent du boys du saulvaigean. Jusques a ce que voyez que les greffes ayent getté boys nouveau/ car par adventure vous feriez mourir le saulvaigean. Lequel pourriez bien encores renter/ si les greffes se mouroyent.

Quant les greffes de voz enteures auront gecté du boys nouveau comme de deulx ou troys piez de long/ s'elles gettent de petis cyons superfluz aux environs des bons membres que voulez nourrir/ coupez iceulx meschans cyons bien res mesmement en l'annee que les avez entez mais que ce soit tandis que le boys est encores en seve.

Aussi il est bon d'en couper aucuns des principaulx membres de la premiere annee se trop y en a. Et puis troys ou quatre ans après qu'elles auront esté entees/ & que les greffes en auront bien reclos sur le saulvaigean. Achevez encores d'en oster a la raison si trop y en est demeuré/ car c'est assez pour nourrir une bonne arbre de luy laisser ung bon membre pour tronc principalement a celles qui ont esté entees petites d'une greffe. Et en est l'arbre plus belle et meilleure a la fin/ qu'elle ne seroit d'en avoir deulx ou trois procedans du pied.

Mais si l'arbre avoit esté entee grosse de plusieurs greffes il luy en faudroit laisser plus largement selon qu'on verroit estre besoing: pour bien recouvrir les fentes & coupeures du saulvaigean.

Quant voz arbres commenceront a croistre il les fault bien conduyre troyz ou quatre ans ou plus jusques a ce qu'elles soient bien formees en leur curant a mont & coupant les menues branchettes & boys superflu/ jusques a ce qu'elles soyent assez haultes sans branches comme de la haulteur d'ung homme ou plus: si bien se peult faire. Et leur dressez bien & composez bien les principaulx membres & branches si besoing en est/ avecques perches & gaulles picquees fort bien estroict a l'environ & au pied & branches tellement que l'une branche n'approche trop de l'autre ne frayez les ungs aux aultres quant elles grossiront/ & en fault aussi couper aucunes branches s'elles sont trop espesses.

Quant quelques arbres sont malades du fil/ c'est une maladie laquelle leur mengue l'escorce/ il leur fault couper & oster icelle infection bien nettement a l'yssue de l'yver avecques ung ferrement bien trenchant/ & mettre sur la playe de la fiente de beuf ou de porc & l'enveloppez de vieulx drappeaulx & lyez estroict d'ouzier/ & les laissez ainsi lyez longuement/ tant qu'elles y pourront tenir.

Et aux arbres/ lesquelles auront vers dedans l'escorce la ou vous verrez l'escorce enflee il la fault inciser & fendre jusques au boys/ affin que l'infection & humeur s'en puisse destiller/ & avecques quelque crochet en fault tirer iceulx vers & pourriture de dedans le plus que faire se pourra. Et puis fault mettre dedans & dessus la playe une emplastre de fiente de beuf ou de porc meslee & broyee avecques saulge/ & ung peu de Chaulx vive & enveloppez & liez bien estroictement ensemble/ & laissez ainsi tant longuement qu'il pourra tenir/ la lye de vin espadue sur les racines des arbres lesquelles sont aucunement malades/ leur faict grant bien.

Aussi fault bien prendre garde de toutes manieres de jeunes arbres/ principalement d'enteures que plusieurs verminiers/ gastent & endommaigent au temps d'esté. C'est assavoir lymatz: fourmiz & chenilles: & sur toutes autres choses arbres qui ont grant cours/ principalement au temps que le coqu chante depuis environ Apvril jusques a la saint Jehan baptiste.

Ce sont petites bestes presque semblables a cossons & sont aucunement de couleur perce/ les aucuns sont noirs/ les aultres ont

le bec long & poinctu/ & font tresgrant dommage aux enteures & aultres jeunes arbres/ car ilz en couppent les cyons nouveaulx & tendres longs comme les doigts.

Et pour bien les y prendre/ il y fault regarder au chault du jour/ & quant vous les y voirrez mettez la main au dessus tout doulcement sans remuer l'arbre/ car ilz se laissent cheoir quant on les cuyde prendre pource que promptement ne s'en peuvent voller. Et s'ilz ne se laissent cheoir en vostre main/ allez les prendre dessus les cyons avecques l'aultre main.

Pour garder les jeunes arbres des lymatz & fourmis/ sera bon mettre de la cendre & du seage de boys au pied d'icelles/ & quant la pluye aura batu celles cendre & seage il en fault remettre d'aultre ou remouvoir ce que y aurez mys de pieça.

Et encores pour les en garder il fault mettre quelques petis vaisseaulx plains d'eaue aux piedz des dessusdictz arbres/ & aussi de la lye de vin espandue a l'environ d'icelles.

Pour bien destruyre les chenilles des arbres il y fault regarder au temps d'yver: avant qu'icelles arbres soient feuillues & si vous y voyez des pouxes & bouchons d'icelles chenilles/ ostez bien a bon escient avant qu'elles soient escloses/ & ne rompez le boys des arbres que le moins que pourrez: & faictes brusler iceulx bouchons enterrer/ ou fouiller soubz les piedz.

Et s'il en demeure au renouveau retardez au chault du jour si les voirrez ensemble par monceaux aux forchez des arbres & sur les branches par monceaux. Adonc enveloppez voz mains de vieulx drappeaulx ou de feuilles/ & les lyez contre l'arbre en pesant bien promptement avecques les deux mains. Et si n'en faictes diligence bien tost seront respandues/ ou les lairont cheoir a terre. Et se ne pouez les tuer tout a ung coup recourez y: mais gardez qu'elles ne vous gettent la rosee au visaige dont elles sont pleines: car cela est dangereux toutesfoys aultrefoys m'en ont getté mais ne m'en est point prins mal la grace a dieu.

Et fault entendre que au soir & au matin & quant il pleut/ elles sont espandues par ou il ente l'arbre/ parquoy sont plus difficilles a

trouver.

Et se aucuns bouchons sont trop hault en l'arbre lyez de la paille et l'allumez au hault d'une gaulle & les bruslez a tout.

Et pour conclusion qui veult affier arbres il ne fault soy commettre qui n'en a grand desir. Et aussi en pourra venir grant prouffit/ car souvent on voit que le revenu d'ung quartier de vigne/ ou d'ung journeau de terre tout compté & rabatu ne vault que se que on le faict valoir.

Finis.

S'ensuyt ung petit traicté comme l'en peult subtillement enter & planter/ & faire en jardins plusieurs choses bien estranges.

Et premierement.

Pour enter bien subtillement/ prenez une greffe a ung neu & la tortez & otez l'escorse & aussi le neu. Et puis le mettez a ung getton aussi gros comme le greffe/ & il reprendra.

Pour enter vigne sur vigne/ on la doit fendre comme ung aultre arbre/ & boutez le greffe en la fente/ et estoupper bien de cire/ et le lyer.

Item se ung arbre attend trop longuement a porter fruit/ faictes ung trou d'ung tariere en la plus grosse tige de sa racine sans le perser tout oultre/ & au trou que aurez faict boutez y ung baston sec/ & puis pareillement le laissez au dessusdict trou/ lequel soit tresbien estoupé de cire ou terre grasse & regettez sur ladicte racine la terre/ si portera celle annee.

Pour avoir pesches plustost deulx moys que les aultres/ entez en vigne & franc meurier.

Pour avoir des prunes tout au long de l'esté/ & jusques la Toussaintz de maintes manieres. Entez de l'ung & de l'autre en grosellier & en franc meurier/ & en cerisier.

Pour faire que mesles/ cerises & pesches soyent au manger bonnes comme espices/ et que on les puisse garder jusques aux nouvelles. Entez en franc meurier comme je vous ay dict/ & a les enter mouiller les greffes en miel & y mettez ung peu de pouldre de

bonnes especes. C'est assavoir du clou de giroffle/ de canelle/ & de gingembre.

Pour faire ung muscadet prenez ung fil de fer/ & le boutez en la mouelle de la plante du cep/ qui soit taillé a troys neuz/ tant que ladicte moelle soit toute tiree dehors/ puis emplissez le cep de pouldre de noix muguette: & puis l'estoupez de cyre tellement que eaue n'y puisse entrer/ & les troys gettons porteront raisins pour faire du muscadet/ & pourra l'en enter en terre: & planter tout sera muscadet.

Pour faire que Pommes & Piores/ & aultres fruictz viennent sans fleurir. Entez le greffe en ung figuier.

Pour avoir pommes de blanc durel/ ou de cappendu bien tost & aussi bien tard/ tellement que jusques a la Toussaintz en aura sur l'arbre/ & pour garder & faire durer le fruict jusques a deulx ans entez de richard en poirier d'angoisse & pommier.

Pour avoir cerises en plusieurs arbres bonnes a manger jusques a la Toussaintz entez sur franc meurier: pareillement sur saulgier.

Pour avoir grosses melles deux moys plustost que les aultres/ & que une soit meilleure que l'autre entez en grossellier/ & en franc meurier/ & a les enter moillez les greffes en miel car les greffes moillees seront doulces.

Pour avoir piores de callouet & de hastiveau bien tost & bien tard sur les arbres entez en grosellier pour les avoir tost/ & pour les avoir tard en arbre pin ou sur poirier d'angoisse ou aultre dur arbre.

Pour avoir mesles sans pierre/ & qu'elles deviennent doulces comme miel/ entez les en esglantier/ & a les enter moillez le greffe en miel & seront doulces/ & sans noyau.

Pour avoir piores de quelque sorte que ce soit bon chrestien/ ratau/ calvau: angoisse/ ou d'autre sorte deulx moys plus tost que les aultres/ & durent bonnes jusques aux nouvelles entez en coigner & en franc meurier.

Pour avoir franchises meures bien tost/ et bien tard jusques a la Toussaintz/ entez en poirier de hastiveau ou en groisellier pour les

avoir tost/ & en meslier tard.

Pour garder poires ung an/ prenez du sel delié bien sec & le mettez avec les poyres en ung barril en telle maniere que nulle poyre ne touche point a l'autre/ puis estoupez ledict baril/ & le mettez en lieu sec si que le sel ne se affreschise.

Pour avoir moitié pommes & moytié poyres/ prenez deulx greffes & les fendez & puis les oignez en mettant la moytié du greffe de la poyre/ & soit bien garde que eaue n'y entre par la jointure/ & entez sur tel estat que vous voudrez & puis vous aurez moitié pommes/ & moitié poires.

Item il faict bon enter incontinent après que la lune est nouvelle ou deulx ou troys jours après/ car autant de jours que demourez a enter après la nouvelle lune l'arbre mettra autant de temps a porter son fruict.

Plantez le jour du croissent le saulvaigeau/ l'endemain/ ou le troysiesme jour.

Item quant on plante: & aussi quant on ente/ il faict bon dire ce qui s'ensuyt.

In nomine patris/ & filii/ & spiritussancti.

Amen.

Crescite & multiplicamini & replete terram. Pater noter. Ave maria. Et ne nos. Sed libera. Domine exaudi orationem meam. Et clamor meus ad te veniat.

Oremus.

Spiritus sancte deus qui omni creature crementum dedisti concede quesumus ut quod in nomine tuo plantamus aut instituimus/ convalescat/ crescat/ et multiplicet: & fruictificet ut ad utilitatem fidelium proficiat. Per.

Pour faire mourir & destruire formis qui sont a l'environ d'aulcuns arbres & convient d'eschauffer & remouvoir la terre en tour lesdictz arbres/ & puis mettre grant quantité de suye de la cheminee/ & tantost les formis s'en yront ou se mourront.

Item aultrement les peult on destruyre. Et fault prendre ce qui tombe quant on sye du chesne/ & en mettez largement au pied de l'arbre et tous les fromis mourront a la premiere pluye qui viendra.

Pour avoir grosses noix/ prunes/ & amandes/ prenez quatre noyaulx des fruitz dessusdictz/ & les mettés en ung pot plain de terre joingnant l'ung sur l'autre plus pres que pourrez: & puis faictes ung pertuis au fons du pot par lequel tout ce que les noyaulx getteront seront contrainctz a yssir/ & par telle contrainte s'assembleront l'ung a l'autre tellement qu'ilz ne feront q'ung seul arbre/ qui en son temps portera plus gros fruit que les aultres de sa nature & condition.

Item pour faire ung chesne ou ung aultre arbre soit verd aussi bien en yver comme en esté. Prenez le greffe d'ung chesne/ ou d'ung aultre arbre & l'entez en ung chou.

Item quiconques veult ediffier jardins/ il les doibt ediffier & mettre en lieu moyste et doit enfuyr le vent de la mer.

Item on peult planter sans racine tous arbres qui ont grant moelle si comme sont figuiers/ couldre franche/ meuriers/ vignes/ coigniers/ seucz/ saules/ & leurs semblables. Ce doit faire depuis la my Septembre jusques a la toussainctz. Et aultres arbres a racine doibvent estre plantées es advens de noel ou tantost après/ pource que souventesfoys le temps y est moult froict.

Item pour garder tous fruitz de gelee en bonne couleur jusques aux nouveaulx/ on les doibt cueillir par temps bel & sec/ & que la lune soit en decours. Et par nuyct les mettre en lieu bien sec/ & couvrir de menues pailles de froment. Et ce le temps d'yver est froict & fort dur/ si mettez du foing par dessus. Et puis l'ostez au doulx temps/ & vostre fruit sera bel et bien odorant.

Item le premier jour du croissant faict bon ediffier/ planter/ & semer deulx/ troys/ quatre/ cinq/ six/ sept/ huyt/ neuf/ dix/ unze/ douze/ treze/ & dixsept/ & dixhuyt.

Et es aultres jours ne ediffiez ne plantez point.

Pour avoir roses vertes/ entez sur houlx.

Pour garder raisins tout l'an/ prenez bien delyé sablon & les mettez dedans & couvrés si les garderez tout l'an.

Item pour faire que le fruict d'ung arbre soit laxatif/ faictes ung pertuys en la tige ou en la maistresse racine dudict arbre d'ung gros tariere/ non pas tout oultre/ mais jusques dedans la moelle bien avant/ & emplissez ledict pertuys de seve/ ou de zulle/ ou de turbith/ lequel que vous vouldrez des troys/ qui sont toutes choses laxatives. Puis estouppés le pertuys de cire ou d'arsille/ qui est terre grasse/ & de mousse tresbien si que riens n'en puisse cheoir dehors/ & tout le fruict dudict arbre sera deslors en avant laxatif.

Finis.

Cy finist la maniere de Enter & Planter. Imprimé
nouvellement a Lyon le .xxviii. de Mars. Mil.
ccccc. xliii. par Olivier Arnoullet.

NOTES DU TRANSCRIPTEUR

L'orthographe et la ponctuation sont conformes à l'original. Cependant pour faciliter la lecture on a résolu les abréviations (cōme > comme, etc.) et introduit accents, apostrophes, et la distinction des u/v et i/j selon l'usage.

On a effectué les corrections suivantes:

avec > avez (avez laissé voz petis saulvageaulx)
mertre > mettre (mettre en lieu sec)
quont > quant (quant vous en mengez)
plantrz > plantez (de noyaulz plantez)
AAlcunes > Aucunes (Aucunes arbres sont)
on > ou (selon que le temps s'avance/ ou retarde)
laiffez > laissez (laissez une branche)
ou > on (quant on en veult)
bonrjonner > bourjonner (que les arbres commencent a
bourjonner)
coustean > coustean (ung cousteau pour fendre)
ung ung > ung (ung oeillet ou deulx)
on > ou (ou enteures de trois ou quatre ans)

On a conservé à l'identique les termes latins suivants:
spiritussancti (un seul mot); Pater noter (au lieu de noster).

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK L'ART ET
MANIERE DE SEMER ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this

agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form,

including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.

- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL,

PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b)

alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™'s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the

widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate. While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff. Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate.

Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.